



Katarzyna SZTRANC-SLAWICZEK
nouveau membre du Cdp
interviewée par le Cdp

Pouvons-nous te demander de te présenter à nos lecteurs ?

Je suis polonaise de formation juridique française et luxembourgeoise, et je travaille à la Cour depuis 2003. J'ai intégré l'Institution tout naturellement lors de la première vague (si on peut encore employer cette expression dans un contexte autre que celui de la pandémie) de recrutement de fonctionnaires polonais au moment de l'élargissement de l'Union européenne de 2004.

À part mon activité professionnelle, j'ai un deuxième métier : celui de mère de trois filles. Elles ont respectivement 14, 11 et 7 ans, et elles fréquentent toutes les trois l'École européenne Luxembourg I. Afin de les soutenir dans leur parcours éducatif, je m'engage activement depuis des années dans la vie de la communauté scolaire.

Mon temps libre est consacré essentiellement à la lecture ainsi qu'aux randonnées.

Quel est ton parcours professionnel et quand as-tu rejoint la Cour ?

J'ai rejoint la Cour en 2003, tout d'abord en tant que stagiaire au cabinet du juge néerlandais au Tribunal, M. le professeur Arjen W. H. Meij, dans le cadre du DESS en Contentieux communautaire.

Quelques mois après la fin du stage, je me suis vu proposer un contrat d'agent auxiliaire à la Traduction, afin de contribuer à préparer les concours pour les juristes linguistes des nouveaux États membres. C'était une période unique - dynamique, effervescente, pleine d'optimisme et d'espoir...

En parallèle, j'ai réussi un concours pour administrateurs dans le domaine du droit, ce qui m'a permis, en août 2004, d'intégrer le greffe de la Cour, où j'ai passé plusieurs années en tant que responsable de la gestion de la procédure dans les affaires en langues allemande, française, polonaise, tchèque et slovaque. Si j'en garde un excellent souvenir, c'est grâce aux collègues et, surtout, grâce au greffier adjoint de l'époque, l'inoubliable M. Henrik von Holstein. Celui-ci était en effet un personnage hors du commun, tant du point de vue de sa compétence que de sa personnalité, pleine d'intelligence et d'un exquis sens de l'humour. Il m'a énormément appris, et m'a surtout transmis sa vision de l'éthique de travail. Il donnait un bon

exemple, en étant toujours présent à son poste et toujours disponible pour répondre aux éventuelles questions. Il venait au bureau le premier le matin et partait le dernier le soir, et la critique la plus sévère qu'on pouvait l'entendre exprimer par rapport à une personne c'était "il/elle ne s'investit pas". Il était toutefois rare que cela concerne quelqu'un du greffe, tant il savait motiver ses subordonnés et, selon ses propres mots, "faire tourner la boutique". Hélas, il a nous a prématurément quittés.

Après son départ, il m'est devenu excessivement difficile au greffe de concilier la vie professionnelle avec la vie familiale. Mes filles étant très jeunes à l'époque, j'ai fini par rejoindre d'abord la Traduction et ensuite la Direction de la communication, lors de la création de l'unité « Accès aux documents ». En effet, je n'ai pas pu refuser la proposition de participer à un projet aussi passionnant que la mise en place de la politique de transparence à la Cour. J'ai passé dans ce service 5 années, jusqu'à ce que, fin 2019, il fasse l'objet d'un transfert à la Direction de la bibliothèque, dans le cadre d'une réorganisation interne.

Depuis, je fais partie de l'unité de M. Andrew Paton. Grâce aux compétences managériales et qualités humaines dont il fait preuve, j'ai pu y retrouver la même ambiance - positive, engagée, constructive et bienveillante - que celle qui régnait au greffe de la Cour au tout début de ma carrière.

Tu t'es présentée pour la première fois aux élections du personnel en décembre 2019. Quelles étaient tes motivations et comment conçois-tu ton rôle au sein du Comité ?

Ma candidature aux élections de 2019 n'avait à vrai dire rien de mûrement réfléchi. En fait, je me suis laissé convaincre de tenter ma chance par M. Jimmy Stryhn Meyer, qui est l'un des piliers de l'EPSU-CJ, et qui a dû déceler en moi un certain potentiel. La décision a été prise pratiquement au dernier moment, tout à fait spontanément et sans grand espoir du succès.

Si je crois pouvoir contribuer utilement aux travaux du Comité du personnel, c'est notamment grâce à ma formation juridique qui englobe une certaine connaissance du statut, à ma longue expérience de la vie de l'Institution, ainsi qu'à mon désir de me rendre utile à la communauté et d'œuvrer à accroître le bien-être de tous. En effet, même si nous évoluons globalement dans un milieu privilégié, on ne peut pas nier que pour certains aspects il y a encore des progrès à faire. Comme aimait à le répéter M. von Holstein, "nous ne vivons pas dans un monde parfait". Cependant, en militant en faveur de l'adoption d'initiatives idoines, je crois que nous pouvons essayer, dans la mesure du possible, de nous en rapprocher.

Enfin, mon dernier atout qu'il semble important de souligner est mon appartenance syndicale, essentielle en cette période de renégociation du statut.

Je voudrais en profiter pour remercier tous les collègues qui m'ont accordé leurs voix lors des dernières élections. Je mettrai tout en œuvre pour ne pas les décevoir !